COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260430-2026_037-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Arnaud LE FOLL, Maire, en date du 21 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Arnaud LE FOLL, Maire.

Présents : Arnaud LE FOLL, Gwenaelle SEGALEN, David VOGE, Marine PUGIEU, Didier LE GUEN, Didier TASSET, Franck RIDEL, Catherine DROUIN, Lucile VASSOUT, Gireg MOUTON, Yvon LE CREFF, Saïg RUBEUS.
Absentes excusées : Aziliz MONOT (pouvoir à Gwenaelle SEGALEN), Sophie LE DERFF (pouvoir à Marine PUGIEU), Pauline GEY (pouvoir à Saïg RUBEUS).
Absent :
Secrétaire de séance : Gireg MOUTON

Délibération n° 2026-037 : Création des commissions municipales et désignation des membres

Monsieur le Maire présente que le conseil municipal de la commune de LOGUIVY-PLOUGRAS est appelé à se doter de commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises à son examen, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ces commissions, composées exclusivement de conseillers municipaux, permettent une analyse approfondie des dossiers et une préparation efficace des délibérations. Leur création s'inscrit dans une démarche de représentation pluraliste des élus et de répartition des compétences au sein de l'assemblée communale.
Dans ce cadre, il est proposé d'instituer six commissions thématiques, couvrant les principaux domaines d'intervention de la commune :

- La commission Jeunesse, Vie associative et Culturelle œuvre au développement des initiatives locales, au soutien des associations, de l'école et à l'épanouissement culturel de tous les habitants.
- La commission Agriculture, Environnement et Énergie œuvre pour une agriculture durable, la protection de l'environnement et la transition énergétique, au service d'un avenir résilient et responsable.
- La commission Voirie, Travaux & Bâtiments veille à l'entretien, à l'aménagement et au développement des infrastructures et équipements communaux.
- La commission Communication et Développement du territoire œuvre à valoriser notre commune, renforcer le lien avec les habitants, soutenir la vie économique et l'attractivité touristique, et accompagner les projets qui façonnent l'avenir de notre territoire.
- La commission communale des Affaires Sociales œuvre au quotidien pour le bien-être de tous les habitants, en accompagnant les plus fragiles et en renforçant la solidarité sur notre territoire.
- La commission Budget, Finance et Personnel assure la bonne gestion des ressources financières et humaines, au service d'une organisation saine et efficace.

La composition de ces commissions, a été déterminée après appel à candidatures, dans le respect des règles de désignation prévues par le CGCT

Le Conseil Municipal,
VU l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit la possibilité pour le conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à son examen ;
VU l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux modalités de désignation des membres des commissions municipales, notamment la possibilité de renoncer au scrutin secret en cas d'unanimité ;
CONSIDÉRANT que la création de commissions municipales permet une meilleure organisation des travaux du conseil et une répartition équilibrée des compétences entre les élus ;
CONSIDÉRANT que le principe de représentation proportionnelle doit être respecté pour garantir l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260430-2026_037-DE

CONSIDÉRANT que le maire est de droit président de toutes les commissions, lesquelles sont convoquées et présidées, en son absence ou en cas d'empêchement, par un vice-président élu par les membres de la commission lors de sa première réunion ;
CONSIDÉRANT qu'après appel à candidatures, une seule liste a été présentée pour chacune des commissions, permettant une désignation à l'unanimité sans recours au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Adopte la liste des commissions municipales suivantes :
  - jeunesse, vie associative et culturelle
  - agriculture, environnement et énergie
  - voirie, travaux et bâtimentaire
  - communication et développement du territoire
  - affaires sociales
  - budget, finances et personnel.
- Précise que chaque élu doit siéger dans au moins une commission.
- Les membres des commissions sont désignés comme suit :
  - **Commission jeunesse, vie associative et culturelle :**
    - Mme Marine PUGIEU
    - Mme Sophie LE DERFF
    - M. Didier TASSET
    - Mme Aziliz MONOT
    - M. Franck RIDEL
    - M. Yvon LE CREFF
  - **Commission agriculture, environnement et énergie :**
    - Mme Gwenaelle SEGALEN
    - M. David VOGE
    - M. Didier LE GUEN
  - **Commission voirie, travaux et bâtimentaire :**
    - M. Didier LE GUEN
    - Mme Lucile VASSOUT
    - M. Franck RIDEL
    - M. Saïg RUBEUS
    - Mme Marine PUGIEU
  - **Commission communication et développement du territoire :**
    - M. David VOGE
    - Mme Sophie LE DERFF
    - Mme Lucile VASSOUT
    - M. Didier TASSET
    - Mme Gwenaelle SEGALEN
    - Mme Pauline GEY
    - Mme Marine PUGIEU
  - **Commission affaires sociales :**
    - M. David VOGE
    - Mme Catherine DROUIN
    - Mme Sophie LE DERFF
    - Mme Lucile VASSOUT
    - M. Didier TASSET
    - Mme Aziliz MONOT
  - **Commission budget, finances et personnel :**
    - M. Arnaud LE FOLL
    - M. Gireg MOUTON
    - Mme Catherine DROUIN
    - Mme Aziliz MONOT
    - M. David VOGE
    - Mme Lucile VASSOUT
    - Mme Pauline GEY.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260430-2026_037-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification
Le 06 MAI 2026

Le secrétaire de séance,
Gireg MOUTON
Conseiller Municipal

Le Maire,
Arnaud LE FOLL

